

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- Le Conservatoire numérique communément appelé le Cnum constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - https://cnum.cnam.fr](https://cnum.cnam.fr))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

NOTICE DE LA REVUE	
Auteur(s) ou collectivité(s)	Société des anciens élèves et ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers
Auteur(s)	Société des anciens élèves et ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers (France)
Titre	Bulletin mensuel de la Société des anciens élèves et ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers
Adresse	Paris : Société des anciens élèves et ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers, 193?-194?
Nombre de volumes	8
Cote	CNAM-BIB 8 Ky 103-E
Sujet(s)	Conservatoire national des arts et métiers (France) -- Périodiques Génie industriel -- 20e siècle -- Périodiques
Notice complète	https://www.sudoc.fr/236487558
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?8KY103-E
LISTE DES VOLUMES	
VOLUME TÉLÉCHARGÉ	N°59. Avril 1937
	N°63. Septembre-Octobre 1937
	N°64. Novembre 1937
	N°66. Janvier 1938
	N°69. Avril 1938
	N°74. Novembre 1938
	N°81. Novembre 1940
	N°82. Avril 1942

NOTICE DU VOLUME TÉLÉCHARGÉ	
Auteur(s) volume	Société des anciens élèves et ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers (France)
Titre	Bulletin mensuel de la Société des anciens élèves et ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers
Volume	N°59. Avril 1937
Adresse	Paris : Société des anciens élèves et ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers, 1937
Collation	1 vol. (2 p.) ; 28 cm
Nombre de vues	8
Cote	CNAM-BIB 8 Ky 103-E (1)
Sujet(s)	Conservatoire national des arts et métiers (France) -- Périodiques Génie industriel -- 20e siècle -- Périodiques
Thématique(s)	Histoire du Cnam
Typologie	Revue
Langue	Français
Date de mise en ligne	22/02/2022
Date de génération du PDF	06/02/2026
Recherche plein texte	Disponible
Notice complète	https://www.sudoc.fr/236487558
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?8KY103-E.1

Note de présentation des revues des associations des élèves du Cnam

Le 7 mai 1908, les statuts de la Société des élèves et anciens élèves du Conservatoire national des arts et métiers sont votés. Cette société a pour objectif d'être, d'une part, un intermédiaire entre les auditeurs et les professionnels et d'autre part, d'aider les auditeurs à combler leurs lacunes, en donnant par exemple des cours préparatoires ou en proposant un [Bulletin de la Société des élèves et anciens élèves du Conservatoire national des arts et métiers](#). Celui-ci est rédigé par des professeurs du Cnam et des professionnels et propose de nombreux articles couvrant un large spectre des recherches scientifiques et techniques de l'époque.

En 1924, la Société des ingénieurs, élèves diplômés, brevetés et techniciens supérieurs du Conservatoire national des arts et métiers voit également le jour au sein du Cnam. Celle-ci s'intéresse avant tout à faire connaître les élèves diplômés et a à cœur leurs intérêts professionnels. Elle propose sa propre publication, le [Bulletin trimestriel de la Société des ingénieurs, élèves diplômés, brevetés et techniciens supérieurs du Conservatoire national des arts et métiers](#) où la vie de l'association et certaines activités Cnam sont présentées ainsi que quelques travaux.

En 1928, ces deux Sociétés, ayant des objectifs semblables, décident de conjuguer leurs efforts en s'unissant pour former la nouvelle Société des anciens élèves et ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers. L'année suivante leurs deux publications respectives vont elles aussi fusionner et ainsi donner naissance à la [Revue de la Société des anciens élèves et ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers](#). Avant tout tournée vers la vie de la société la première année, elle s'étoffe dès 1930 pour mettre en avant des avancées scientifiques et techniques et les équipes de recherches du Cnam. Paraît également dans ces années-là le [Bulletin mensuel de la Société des anciens élèves et ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers](#), publication de quelques pages informant les auditeurs sur la vie de la Société.

L'union de ces deux sociétés ne semble pas satisfaire tout le monde puisque dès 1930 l'Union des ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers voit le jour. En 1942, l'Association des élèves et anciens élèves du Conservatoire national des arts et métiers (crée en 1908) reprend du service en s'émancipant de la Société créée en 1928.

Après une longue période sans parution le [Bulletin de l'Union des ingénieurs et de l'Association des anciens élèves du Conservatoire national des arts et métiers](#) voit le jour, né de la collaboration de l'Union des ingénieurs et de l'Association des élèves et anciens élèves. Organe de liaison entre les deux Sociétés, le Cnam et les auditeurs, il informe ces derniers des manifestations et cours proposés, mais est aussi un instrument pour faire connaître les travaux des ingénieurs et anciens élèves à la communauté scientifique.

Julie Sautel
Direction des bibliothèques et de la documentation, Cnam

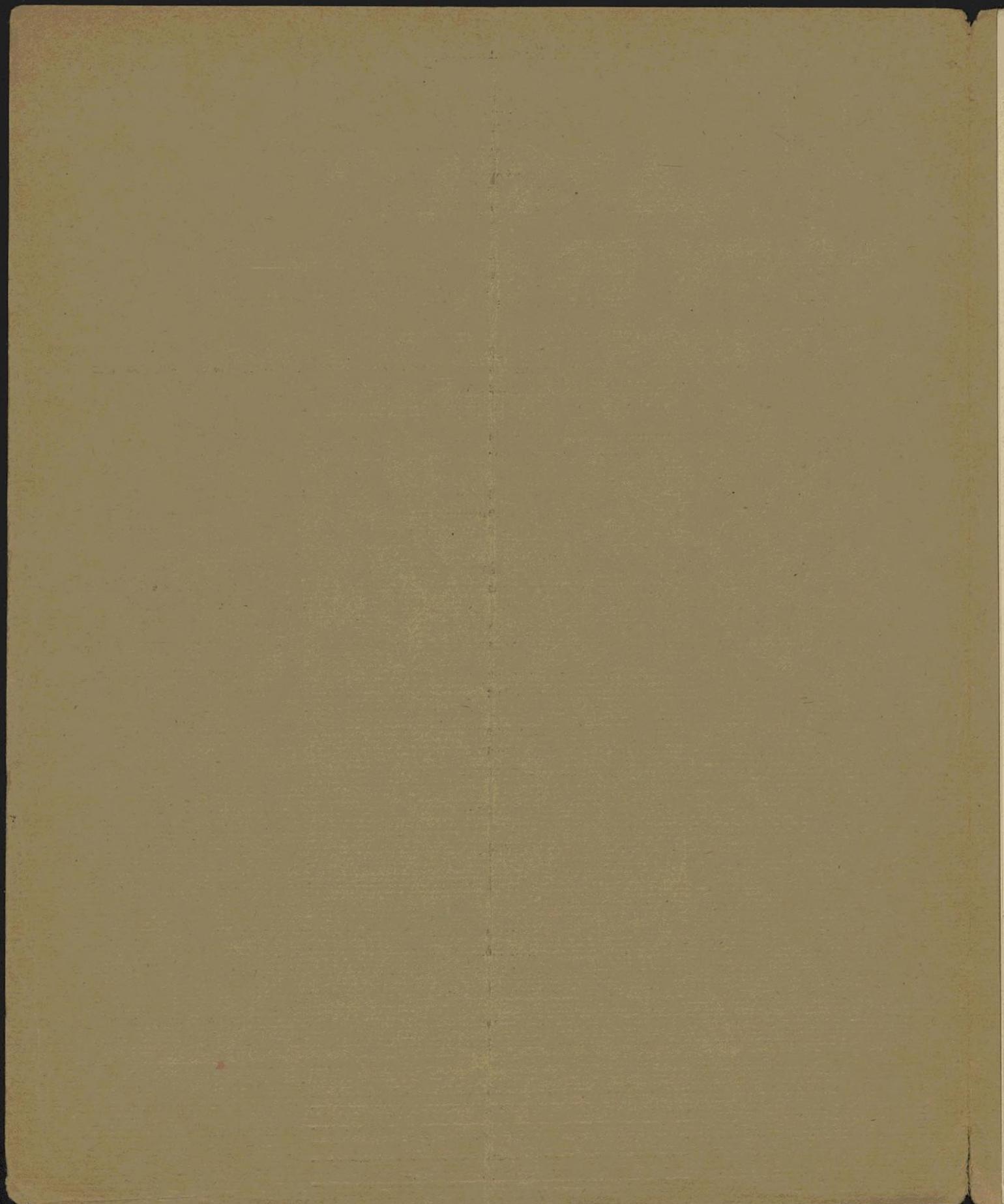
173
N° 39
Avril 1927

8^e-Ky 103-E
Bulletin Mensuel de la Société
DES

292, rue St-Martin
PARIS 3^e

ANCIENS ÉLÈVES ET INGÉNIEURS DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS





C.A.M.

B U L L E T I N M E N S U E L

(Bulletin des Ingénieurs & Techniciens C.A.M.)
de la Société des Anciens Elèves & Ingénieurs du
CONSERVATOIRE NATIONAL des ARTS & METIERS
292, rue Saint-Martin...PARIS 3^e



- 1°- Le prochain DINER AMICAL MENSUEL aura lieu le DIMANCHE 11 AVRIL à 19 H 30, au restaurant Vitré, 241, Rue St-Martin comme d'usage.
- 2°- REUNION du COMITE : également Dimanche 11 Avril au Café VITRE à 18 H 30. Présence indispensable.
- 3°- Visites Techniques : En raison de l'application de la Loi des 40 heures et des modifications apportées dans l'organisation du travail il est actuellement impossible d'effectuer des visites dans les Etablissements Industriels. Nous reprendrons notre programme dès que les circonstances nous le permettront.
- 4°- Assemblée Générale Annuelle : L'assemblée générale ordinaire se tiendra le JEUDI 20 Mai à 20 H 30 au Conservatoire et sera composée des Membres actifs à jour de leur cotisation.
L'ordre du jour et la salle de réunion seront indiqués en temps utile.
Il sera procédé, comme d'habitude, au renouvellement d'un tiers des Membres du Comité, les Membres sortants : BALLIN - CAZAUD - CHAPUIS - DE FEZ - DUPUY Pierre - LAFONT..... sont rééligibles.
Les candidatures aux fonctions de : membres du comité doivent être adressées au Président M. EON, un mois au moins, avant les élections .- Ne peuvent être candidats que les membres actifs, Français, ayant trois ans de Sociétariat à ce titre et jouissant de leurs droits civils. Les candidats sont invités à faire connaître leur programme d'administration et de réformes. Leur casier judiciaire pourra être exigé.
- 5°- CARNET. nos joies - Nous avons appris avec beaucoup de joie les fiancailles de notre camarade SOULISSE, secrétaire-adjoint, avec Melle Suzanne VERGER, la gracieuse fille de M.VERGER, membre du Comité, Directeur Technique des Ets. Pernod.
et celles de notre ami PIGNIERE, ingénieur,- A ces heureux fiancés vont nos très cordiales félicitations et tous nos voeux.
-- Nos peines - Décès. Nous avons appris avec infiniment de tristesse la mort de M. Eugène de FEZ, ingénieur, lauréat de l'Ecole Nationale des Arts Décoratifs, père de notre dévoué camarade J.de FEZ secrétaire-général de l'Association. Le défunt, malgré son grand âge, avait gardé toute sa lucidité, et se tenait au courant des progrès de la Technique et des Sciences. Sa compétence étonnait les plus avertis. Lui aussi était un ancien du C.A.M. où il avait connu Aimé Girard, Colonel Laussedat, Schloessing, Job, Verneuil, Becquerel, Fleurent. Nous adressons à sa famille nos condoléances émues et attristées.
- 6°- Distinctions Honorifiques : A la récente promotion "violette" nous avons eu le grand plaisir d'enregistrer la nomination au grade d'Officier d'Académie de nos camarades ARNAUD & LAFONT pour lesquels nous avions fait d'élogieuses propositions
Toutes nos très sincères félicitations à ces nouveaux promus.
- 7°- COTISATIONS 1937... Toutes les cotisations qui n'auront pas été versées à la date du 20 Avril prochain seront recouvrées par Poste, à domicile, augmentées des frais de recouvrement.
- 8°- CORRESPONDANCE avec le Siège et le Président. Il est rappelé de joindre toujours un timbre-poste pour la réponse. Faute de quoi la lettre restera en souffrance.
- 9°- VISITES-CONFÉRENCES.... dans le Musée C.A.M.... le Dimanche à 10 heures :
11 AVRIL - Particularités de certains vieux mécanismes d'horlogerie par M. METRAL.
18 - - Le Laboratoire de Lavoisier - M. DUBRISAY, Prof. de Chimie générale.

25 AVRIL - Les fours métallurgiques - M.GUILLET Prof.de Métallurgie

2 MAI - Les machines électrostatiques anciennes et modernes - M.CHAUMAT.

10°- CONFERENCES PUBLIQUES....au C.A.M.....le Dimanche à 14 H 30

4 AVRIL - Les problèmes de la répartition et de la redistribution des matières premières (1^e conférence) M.DENNERY.

11 - - Les problèmes de la répartition (2^e conférence) M.DENNERY

11°--PROMOTIONS d'Ingénieurs Diplomés de l'Etat..(autodidactes) La première promotion des ingénieurs ayant passé leurs examens au C.A.M. est parue au J.O. du 17 janvier 1937.

12°- CAISSE POUR FAVORISER LES RECHERCHES SCIENTIFIQUES - Vient d'être créée par le Gouvernement; la direction de cette caisse est confiée à M.le Professeur LAUGIER, bien connu des élèves et auditeurs du C.A.M. Toutes nos félicitations au titulaire de cette nouvelle charge.

13°- POUR COMBATTRE LE ROULIS, VOICI UN NOUVEAU STABILISATEUR.

Pour les traversées de l'Atlantique, deux solutions ont été proposées en vue de diminuer le roulis; l'une repose sur l'emploi du gyroscope et a été appliquée sur des paquebots italiens du type Rex, l'autre sur l'installation de citernes latérales communiquant par des soupapes, et dont le mouvement d'eau contrarie le roulis. Ce dispositif a été mis en essai sur des paquebots allemands du type Bremen. Ni l'une ni l'autre solution n'a été pleinement satisfaisante.

Un troisième système vient d'être soumis à l'expérience par l'emploi du stabilisateur Denny Brown, installé sur le petit paquebot Isle of Shark.

Au moyen de ce dispositif extérieur au navire (contrairement aux deux précédents), on crée des couples de forces antagonistes à ceux du roulis.

Pour obtenir ce résultat, le navire est pourvu de deux appendices mobiles et orientables qui constituent de véritables nageoires escamotables et qui sont disposés à peu près au tiers de la longueur de la coque à partir de l'avant. Ils sont en quelque sorte des organes analogues aux barres de plongée des sous-marins.

Lorsque le navire est en marche "avant" l'une des nageoires étant inclinée, par exemple, de telle sorte que son bord avant se trouve surélevé, elle aura tendance à soulever le côté de la coque où elle est fixée. Si, simultanément, la nageoire-plan du côté opposé est inclinée en sens inverse, il est évident qu'elle contribuera à incliner le navire de ce même côté. Ainsi, on donne naissance à un couple de forces dont les composantes verticales sont agissantes.

Si les deux nageoires-plans sont animées d'un mouvement oscillatoire autour de leurs axes respectifs, de telle façon qu'elles soient toujours orientées en sens inverse et que le rythme de cette oscillation soit opposé à celui du roulis, on réalise évidemment un couple opposé aux effets de celui-ci.

(Sciences & Vie n° 238)

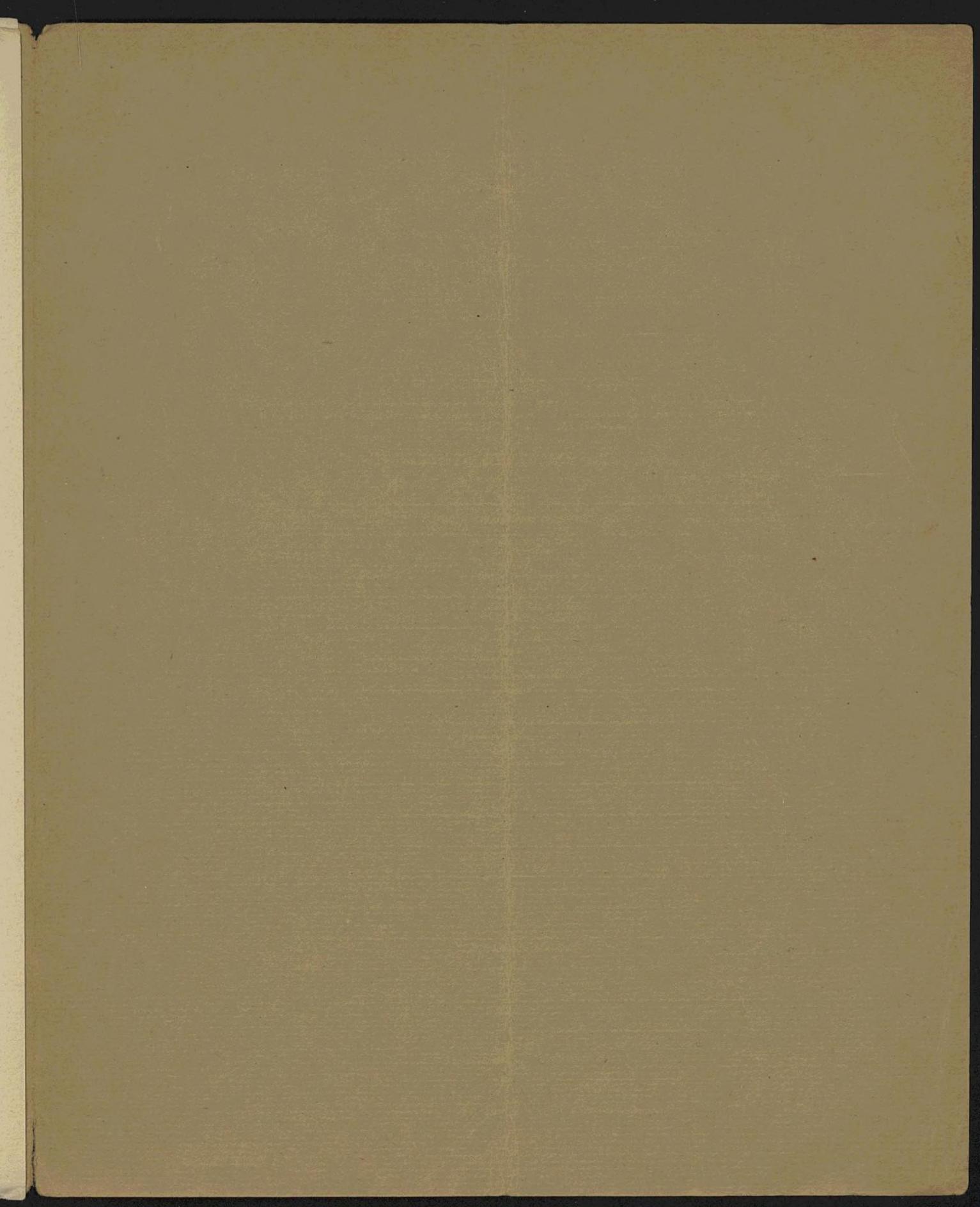
14°- LOCOMOTIVE ELECTRIQUE A GRANDE PUISSANCE :-

Le réseau de chemin de fer P.O.Midi possédait vingt cinq locomotives électriques de 4.000 ch, lorsque quatre nouvelles machines plus puissantes furent commandées pour être mises en service entre Vierzon et Brive (ligne Paris-Toulouse), où se trouvent de fortes rampes. Ces locomotives ont une puissance continue de 4.220 ch. à 88 km/h et une puissance unihoraire de 4.780 ch à 84 km/h; du type 2-D-2 (1 bogie, 4 essieux moteurs, 1 bogie), elles pèsent 136 tonnes, développent un effort de traction de 12 à 15.000 kg. Leur vitesse maximum sera normalement de 140 km/h sur des sections moins accidentées (Paris-Tours et Les Aubrais-Vierzon), où le maximum légal de 120 km/h est relevé, et de 85 km/h entre Vierzon et Brive, mais l'équipement peut se prêter à des vitesses de 145 km/h.

Chaque locomotive comporte quatre moteurs de traction à double induit; avec trois groupements différents de moteurs, on obtient un nombre total de 15 vitesses de régime économique. Ajoutons que le freinage par récupération a été installé sur ces machines et qu'il est capable de freiner un train sur des pentes de 10 mm par mètre à toutes les vitesses de 140 à 25 km/h.

Construites en acier, ces machines comptent cependant certains éléments en alliages légers, ce qui a permis de ne pas dépasser le poids maximum autorisé par essieu.

(Sciences & vie n° 238)



COMPAGNIE DES INGÉNIEURS·CONSEILS

En Propriété Industrielle

Anc^t Association Française des Ingénieurs·Conseils
en Propriété Industrielle

FONDÉE EN 1884

EXTRAIT DES STATUTS

ART. 2 - La Compagnie a pour but: 1^e De grouper les Ingénieurs-Conseils en Propriété Industrielle qui réunissent les qualités requises d'honorabilité, de moralité et de capacité; 2^e de veiller au maintien de la considération et de la dignité de la profession d'Ingénieur-Conseil en Propriété Industrielle.

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES

ARMENGAUD Aîné * 3	Ingénieur civil des Mines, Licencié en Droit Ingenieur des Arts et Manufactures Licencié en Droit	21, boulevard Poissonnière, PARIS GUTENBERG 13-50
Ch. DONY		
ARMENGAUD Jeune	Ancien Élève de l'École Polytechnique Fédérico Edoardo	22, boulevard de Strasbourg, PARIS TAISEDOUT 50-20, 50-21, 50-22
E. BERT * 3	Ingénieur des Arts et Manufactures Docteur en Droit	113, boulevard Haussmann, PARIS ELYSIÉS 60-90
&		
G. de KERAVENANT * 3	Ingénieur des Arts et Manufactures	
C. BLETRY * 3	Ancien Élève de l'École Polytechnique Licencié en Droit	3, Boulevard de Grosbourg, PARIS BOTZARIS 39-58 et 39-59
G. BOUJU 3	Ancien Élève de l'École Polytechnique Ingénieur de l'École supérieure d'Electricité	6, boulevard St-Martin, PARIS NORD 20-87
H. BRANDON G. SIMONNOT & L. RINU	Ingénieur des Arts et Métiers Diplôme du Conservatoire National des Arts et Métiers	49, rue de Provence, PARIS TRINITÉ 11-58 et 11-59
A. de CARSALADE DU PONT * 3	Ancien Élève de l'École Polytechnique	62, avenue des Champs-Elysées, PARIS ELYSIÉS 60-67 et la suite
CASALONGA * 3	Licencié en Droit	8, avenue Parcier, PARIS ELYSIÉS 65-80
CHASSEVENT & P. BROT	Docteur en Droit Ancien Élève de l'École Polytechnique Licencié en Droit	84, avenue de l'Opéra, PARIS OPERA 94-40 et 94-41
P. COULOMB * 3	Ingénieur des Arts et Manufactures Licencié en Droit	69, rue de Molte, PARIS OBÉKAMPE 53-63
H. ELLUIN * 3	Ancien Élève de l'École Polytechnique	80, rue St-Lazare, PARIS
&		
A. BARNAY *	Ingénieur de l'École supérieure d'Electricité, Licencié en Droit Ingénieur des Arts et Métiers	TRINITÉ 58-20, 58-21 et 58-22
GERMAIN & MAUREAU 3	Ingénieur de l'École Centrale lyonnaise Ingénieur de l'Institut Electro-Technique de Grenoble	31, rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON FRANKLIN 07-83
P. HARLE * 3 & G. BRUNETON * 3	Ingénieur des Arts et Manufactures Ingénieur des Arts et Manufactures	31, rue La Rochefoucauld, PARIS TRINITÉ 34-28
L. JOSSE * 3 & KLOTZ *	Ancien Élève de l'École Polytechnique	17, boulevard de la Madeleine, PARIS GUTENBERG 16-01
A. LAVOIX *	Ingénieur des Arts et Métiers, Ancien Élève de l'École Centrale	
A. GENET	Ingénieur des Arts et Métiers	2, rue Blanche, PARIS
& E. GIRARDOT *	Ingénieur des Arts et Manufactures	TRINITÉ 92-22, 92-23 et 92-24
P. LOYER * 3	Ingénieur des Arts et Manufactures Licencié en Droit	25, rue Lavoisier, PARIS ANJOU 09-94
A. MONTEILHET * 3	Ancien Élève de l'École Polytechnique	2, rue de Pétrograd, PARIS EUROPE 60-28
P. REGIMBEAU * 3	Ingénieur Civil des Ponts et Chaussées, Docteur en Droit	37, av. Victor-Emmanuel III, PARIS ELYSIÉS 56-35

La Compagnie ne se chargeant d'aucun travail, prière de s'adresser directement à ses membres,
en se recommandant de la présente publication.

